

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

I. LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique (CFU), anciennement dénommé compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note présente répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale. Elle est disponible sur le site internet communal : www.mairie-tercislebains.fr

Le compte financier unique (CFU) de l'année 2025 l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de cet exercice, sur la base des orientations et prévisions inscrites au budget voté le 10 avril 2025. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 Juin suivant l'exercice auquel il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de son vote.

Par cet acte, le Président ordonnateur certifie l'ensemble des dépenses payées et des recettes perçues par la commune, pour la période qui s'étend du 1er Janvier au 31 Décembre de cette année. Les résultats constatés (excédents ou déficits) sur les sections de fonctionnement et d'investissement peuvent alors être reportés sur le budget de l'exercice suivant.

Le compte financier unique 2025 du CCAS de Tercis les Bains a été voté le 10 mars 2026 par le conseil d'administration.

Pour rappel, le CCAS est un établissement public administratif à compétences spécialisées, exerçant sur le territoire communal. Il dispose d'une personnalité juridique et possède son propre budget. Il est l'outil principal de la politique communale en matière de solidarité et d'aide aux personnes.

Il permet de secourir les personnes en difficulté sociale et/ou financière et d'organiser des moments de convivialité intergénérationnel avec les aînés de la commune.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Cette section permet à la commune d'assurer le financement des charges quotidiennes. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS.

A- LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des frais liés à l'organisation du repas des aînés, à l'achat des colis de Noël, aux aides accordées aux personnes en difficulté, à l'aide aux licences et à l'organisation d'événements ponctuels : « Marche tous en rose » ...



Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 12 644,82 € pour l'exercice 2025.

Chapitre	Libellé	CA 2024	CFU 2025
011	Charges à caractère général	00.00 €	00.00 €
65	Autres charges de gestion courante	12 805.16 €	12 644, 82 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	200.00 €	00.00 €
Total des dépenses réelles		13 005.16 €	12 644,82 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		13 005.16 €	12 644,82 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général correspond à l'achat de fournitures administratives.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante comprend principalement les charges suivantes : le repas des aînés (2 981,65 €), la réservation berceaux à la micro crèche de Tercis les Bains (7 250.00 €), octobre rose (111,59 €), secours exceptionnels aux personnes en difficulté (96,00 €) et les subventions aux organismes locaux (1 434,00 €).

Chapitre 68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions correspond à une provision pour créance douteuse (impayé pour un dossier de surendettement).

B- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes de fonctionnement correspondent à la subvention versée par le budget communal et au versement de produits exceptionnels.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 10 012,66 € pour l'exercice 2025.

Chapitre	Libellé	CA 2024	CFU 2025
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	157.62 €	166,66 €
74	Dotations et participations	9 750.00 €	4 750,00 €
75	Autres produits de gestion courante	50.00 €	5 096,00 €
Total des recettes réelles		9 957.62 €	10 012,66 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 957.62 €	10 012,66 €

Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses correspond à la part du CCAS sur les acquisitions de concessions au cimetière communal ainsi qu'au remboursement d'un prêt effectué au bénéfice d'un tercisien en difficultés.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations représente le montant de la subvention versée par la commune au CCAS soit 4 750.00 € en 2025.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante composé des libéralités reçues (dons) pour 5 096,00 €.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le Centre Communal d'Action Sociale de Tercis les Bains ne possède aucun patrimoine. La section d'investissement n'est donc pas utilisée.



IV. AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025

Investissement :

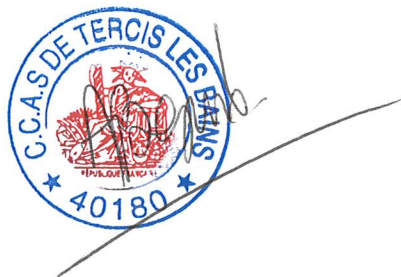
Néant

Fonctionnement :

Résultat antérieur (excédent)	12 455,80 €
Résultat Exercice 2024 (déficit)	- 2 632,16 €
Résultat définitif (Excédent)	9 623,64 €

Excédent de fonctionnement reporté (RF - R002) : 9 623,64 €

Tercis les Bains, le 10 mars 2026



Publication sur le site internet de la commune : www.mairie-tercisesbains.fr le **01 avril 2026**

Transmission en Préfecture par ACTES le **01 avril 2026**